LE MOT DE VOTRE MAIRE N°7
Septembre 2024

TAXE FONCIÈRE 2024 :
UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE ET UTILE POUR POURSUIVRE LE REDRESSEMENT DE LA VILLE

Cher·es Bezonnais·es,

Lors du vote du budget le 6 avril 2024, le conseil municipal a adopté un réajustement de sa taxe foncière, qui était jusqu'ici l'une des plus faibles du Val-d'Oise, parmi les villes de notre strate. Même si cette évolution est la seule sur le mandat en cours, elle nécessite d'être explicitée en toute transparence.

Depuis quatre ans, la municipalité a travaillé au redressement de la commune sur la base des trois priorités fixées dans son programme : éducation, tranquillité publique et environnement. **Il nous a fallu réaliser d'importants efforts de gestion et rechercher systématiquement des co-financements pour pouvoir rénover le patrimoine communal, créer de nouveaux équipements et garantir un service public de qualité à la hauteur des besoins des Bezonnais pour les prochaines années.**

Mais, comme tous les foyers, les collectivités subissent de plein fouet les difficultés liées à la conjoncture économique internationale : hausse sans précédent de l'inflation et des taux d'intérêts, doublée de mesures gouvernementales non compensées qui impactent le budget municipal. **Si beaucoup de communes ont augmenté leur taxe foncière dès 2020, à Bezons, la municipalité s'est efforcée de ne pas recourir au levier fiscal des ménages wle plus longtemps possible. Mais aujourd'hui, personne ne peut raisonnablement absorber de tels coûts liés à l'inflation sans procéder à des ajustements.**

En responsabilité, nous avons donc fait le choix de réadapter le taux de la taxe foncière en l'alignant sur la moyenne départementale des villes de même strate. Ces recettes supplémentaires vont permettre de finaliser des projets qui font de Bezons une ville en pleine mutation, une ville avec des services à la population.Vous pouvez compter sur mon engagement à poursuivre le redressement bezonnais et faire de Bezons une ville d'avenir.

Bien à vous
Votre Maire.
Nessrine Menhaouara

Nessrine MENHAOUARA,
Maire de Bezons

L'IMPACT DE L'INFLATION EN 2023

+ 541 476 euros pour les dépenses d'électricité et de gaz (soit une hausse de 26,69 %)

+ 1,6 million d'euros pour la non-compensation des mesures RH par l'État (augmentation du point d'indice des fonctionnaires)

+ 520 000 euros liés à l'augmentation des taux d'intérêt

- 1 million d'euros de recettes fiscales en raison de la crise immobilière (baisse des frais de mutation)

= **- 3,6 millions d'euros par an sur le budget communal**

@villedebezons

bezons

SOLDER LE PASSIF | 2000 - 2020

✕ **Des dépenses de fonctionnement hors de contrôle**

En 2020, les dépenses de personnel représentaient 72,22 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement de la commune. Bezons était la ville ayant la part la plus élevée de dépenses de fonctionnement dans son budget parmi les communes de la même strate du Val-d'Oise (en moyenne de 60,96 %).

✕ **59 millions d'euros de retard en investissement**

Entre 2000 et 2020, les dépenses d'équipement n'ont été que 213 € par habitant par an alors qu'une ville de taille comparable dépensait en moyenne 314 € par habitant par an.

✕ **Une taxe d'aménagement sous-exploitée**

À l'instauration de cette taxe, payée par les acteurs de la construction, en 2011, le taux adopté par l'équipe municipale a été de 3% alors qu'il pouvait être majoré à 5 %, voire jusqu'à 20 % sur certaines zones. Cela représente un manque à gagner de 15 millions d'euros pour la Ville qui a construit plus de 4 000 logements entre 2017 et 2020.

✕ **Une dette de 43 millions d'euros entre 2020,** héritée des erreurs du passé.

En 2020, Bezons était la 3e ville la plus endettée parmi les communes de 20 000 à 50 000 habitants du département du Val-d'Oise.

SÉCURISER LE PRÉSENT | 2020 - 2024

Des efforts de gestion importants

Depuis 2020, la municipalité s'est engagée à mieux maîtriser ses dépenses de fonctionnement tout en créant de nouveaux services pour les Bezonnais. La part des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement s'élève désormais à 66 %.

Une dette stabilisée

La Ville s'efforce de stabiliser le niveau de sa dette, tout en continuant à investir fortement : celle-ci, qui représentait 1 454 € par habitant en 2020 est passée à 1 426 € par habitant en 2023.

Une recherche systématique de co-financements

Alors que la Ville n'a perçu que 220 000 euros environ de subventions par an en 2018 et en 2019, elle a obtenu 3,6 millions d'euros de subventions en 2023 grâce une recherche systématique pour l'ensemble de ses projets.

L'augmentation de la taxe d'aménagement

À l'instar des communes voisines, la Ville a fait le choix d'augmenter progressivement la taxe d'aménagement, payée par les acteurs de la construction, de 3 % à 5 % et en créant des zones majorées à 15 % en 2021 puis à 20 % en 2022.

La hausse du taux d'imposition

Malgré ces nombreux efforts de gestion et recherches de co-financement, la Ville doit aujourd'hui se tourner vers de nouvelles ressources financières, notamment la taxe foncière, pour dégager des capacités d'investissement. Le nouveau taux de la taxe sur le foncier a été fixé à 43,8 % lors du conseil municipal du 6 avril 2024 ; un taux qui se situe dans la moyenne des villes de même strate du département.

PRÉPARER L'AVENIR | 2024 - 2026

60 millions d'euros de dépenses d'équipements et de services jusqu'en 2026

Pour rattraper le déficit en équipements publics hérité du passé et accompagner la croissance de la ville, la municipalité investit pour rénover le patrimoine communal et créer de nouvelles infrastructures adaptées aux besoins des Bezonnais :

- **Extension de l'école Paul-Vaillant-Couturier :** 11 M€
- **Nouveau groupe scolaire rue Albert 1er :** 7,4 M€
- **Future halle sportive attenante au 3e collège :** 7 M€
- **Réhabiliation résidence seniors – pôle autonomie Louis-Péronnet :** 10 M€
- **Nouveau centre municipal de santé :** 5,2 M€
- **Rénovation et création de parcs et squares :** 8,1 M€
- **Aménagement des berges de Seine :** 500 000 €
- **Déploiement de la vidéoprotection :** 600 000 €
- **Nouveau plan propreté :** 1,9 M€ par an